



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.03.2017
C(2017) 1627 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour l'avis qu'il a formulé sur sa proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 en ce qui concerne des mesures spécifiques destinées à fournir une assistance supplémentaire aux États membres victimes de catastrophes naturelles {COM(2016) 778 final}.

Cette proposition vise à garantir la fourniture rapide, par l'Union européenne, d'un soutien supplémentaire efficace afin de contribuer aux efforts de reconstruction déployés après des catastrophes naturelles, en accordant une attention particulière aux sites appartenant au patrimoine culturel qui symbolisent notre histoire européenne commune.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne a pour mission principale de contribuer au financement des actions d'urgence et à la remise en état d'infrastructures clés. Il ne peut toutefois pas soutenir la restauration du patrimoine culturel ni, par conséquent, la reconstruction de sites tels que celui de Saint Benoît de Nursie. La Commission envisage donc d'apporter une aide supplémentaire aux États membres et aux régions frappées par des catastrophes naturelles, grâce à une mobilisation plus rapide des ressources disponibles du Fonds européen de développement régional, qui peut déjà financer des travaux de reconstruction. Les fonds européens (Fonds de solidarité de l'UE et Fonds européen de développement régional) pourraient, de la sorte, être utilisés plus efficacement et de façon complémentaire, conformément à notre objectif commun consistant à tirer le meilleur parti des ressources limitées dont nous disposons.

La Commission se félicite que le Sénat partage son avis quant à la nécessité d'une action au niveau de l'Union permettant un taux de financement des travaux de reconstruction de 100 %, ainsi que le prévoit la proposition, aux fins d'une réponse adéquate et visible.

La Commission et les colégislateurs procèdent actuellement à l'examen de la proposition. La Commission a bon espoir de parvenir prochainement à un accord, de façon à pouvoir réagir

*M. Jean Bizet
Président de la commission des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F - 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard Larcher
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F - 75291 PARIS*

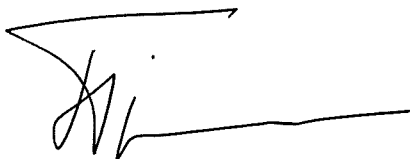
rapidement aux tremblements de terre survenus récemment en Italie, mais également à d'autres catastrophes similaires susceptibles de se produire ailleurs dans l'Union.

Une avance de 30 millions d'euros a été versée à l'Italie le 9 décembre 2016, dans l'attente de la contribution escomptée du Fonds de solidarité de l'Union européenne, qui s'élèvera à plusieurs centaines de millions d'euros. Le montant exact ne pourra être déterminé qu'une fois la demande de l'Italie finalisée. Les nouvelles secousses enregistrées en janvier dernier retardent cependant une évaluation exhaustive des dégâts.

En ce qui concerne la basilique de Saint Benoît de Nursie, le président Juncker a annoncé, à l'occasion du discours qu'il a prononcé à Bolzano le 18 novembre 2016, que l'Union européenne contribuerait, avec le Fonds européen de développement régional, à la restauration de ce monument symbolique dédié à l'un des saints patrons de l'Europe. La Commission est actuellement en discussion avec les autorités régionales en vue d'accélérer l'élaboration du projet et d'apporter un soutien ô combien nécessaire au tourisme et à l'industrie de la ville de Nursie.

La Commission se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Corna CREȚU
Membre de la Commission*